

CONSEIL GÉNÉRAL DE BURTIGNY

Extrait du procès-verbal de la séance du mercredi 1^{er} juin 2016 à 20h00 à la salle communale de Burtigny

1. Appel

Le président, Monsieur Patrick Rosselet, ouvre la séance en souhaitant la bienvenue aux conseillers, aux membres de la Municipalité, à Messieurs Gérald Cretegy, président du CODIR du Conseil régional, et Pascal Freudiger, secrétaire général du Conseil régional. Il salue également la présence de Madame Jocelyne Laurent du journal « La Côte ». Le président rappelle qu'il s'agit de la dernière séance de la législature 2011-2016.

Après l'assermentation de Mesdames Nathalie Judas et Gaëlle Hauser, le Conseil général compte 56 membres, dont 24 sont présents, 11 excusés et 21 absents.

2. Procès-verbal de la séance du 15 décembre 2015

Ce procès-verbal a été pour la première fois envoyé par écrit à tous les membres. La lecture n'étant pas demandée, les conseillers acceptent le procès-verbal, avec une abstention.

3. Assermentation de Monsieur Christophe Oberson en tant que Municipal

Le président procède à l'assermentation de Monsieur Christophe Oberson en tant que Municipal, ce dernier n'ayant pas pu assister à l'assermentation officielle en avril.

4. Dispositif d'investissement solidaire de la région nyonnaise (DISREN)

- a) Préavis de la Municipalité n° 01/2016
- b) Rapport conjoint des commissions de gestion et des finances

Dans leur rapport conjoint, les commissions recommandent au Conseil général d'approuver ce préavis.

Messieurs Gérald Cretegy et Patrick Freudiger fournissent des informations sur le Conseil régional et tracent l'historique du DISREN. Ils mentionnent plusieurs projets (la Garenne, l'abattoir régional CARRE, la fédération dans le domaine du bois, les transports publics) où le concept régional a permis de lever des fonds qui n'étaient pas prévus au départ.

- **Votation** : Avec 4 abstentions et 1 avis contraire, le Conseil général décide d'approuver la mise en œuvre du DISREN, selon le préavis municipal n° 01/2016.

5. Révision des statuts du Conseil régional du district de Nyon

- a) Préavis de la Municipalité n° 02/2016
- b) Rapport conjoint des commissions de gestion et des finances

Dans leur rapport conjoint, les commissions recommandent au Conseil général d'approuver la révision des statuts.

- **Votation** : Le Conseil général décide à l'unanimité d'approuver la révision des statuts du Conseil régional du district de Nyon.

6. Acceptation des comptes de la bourse communale pour l'année 2015

- a) Préavis de la Municipalité n° 03/2016
- b) Rapport de la commission de gestion

Dans son rapport, la commission relève la gestion rigoureuse des dépenses de la part de la Municipalité. Ainsi, le compte de fonctionnement de la commune indique pour l'année 2015 un bénéfice de CHF 2'241.90, alors que le budget prévoyait un déficit de CHF 13'610.- et que les comptes 2014 affichaient un déficit proche de CHF 70'000.-. La commission demande donc au Conseil général d'accepter les comptes et le bilan 2015 tels que présentés.

Une correction est demandée au 3^{ème} paragraphe : les chiffres cités ne résultent pas d'une comparaison avec le budget, mais avec les comptes 2014. La boursière fera le nécessaire.

- **Votation** : Le Conseil général décide, avec une abstention, d'accepter les comptes de l'année 2015.

7. Projet d'arrêté d'imposition pour l'année 2017

- a) Préavis de la Municipalité n° 04/2016
- b) Rapport de la commission des finances

Dans son rapport, la commission relève une gestion des finances rigoureuse se traduisant par le maintien du taux actuel à 80 % de l'impôt cantonal de base. La commission recommande au Conseil général d'accepter le préavis tel que présenté.

- **Votation** : Le Conseil général accepte à l'unanimité le projet d'arrêté d'imposition pour 2017.

8. Communications de la Municipalité

Madame Muriel Rosselet relève le travail remarquable accompli par le CODIR du RAT. La difficulté est d'appliquer la loi qui a été votée ; il reste les défis de la réalisation finale du pôle 5-8 sur Le Vaud et la reprise des UAPE par l'association scolaire.

Madame Rosselet se réjouit que les comptes communaux soient meilleurs que budgétés. Comme il s'agit de son dernier conseil en tant que municipale, elle remercie le conseil et ses collègues pour la confiance qui lui a été témoignée. Elle a particulièrement apprécié les contacts qu'elle a pu faire grâce à l'exercice de sa fonction. Elle souhaite beaucoup de plaisir aux nouveaux municipaux.

Monsieur Pierre Hauser informe que cette semaine auront lieu les travaux de réfection du chœur de l'église de Burtigny. Ces travaux sont financés par de petits concerts qui sont organisés, ils ne sont donc pas à la charge de la commune. Le poids public doit être rapidement démonté et le trou sera comblé.

Monsieur Hauser a eu beaucoup de plaisir de fonctionner comme municipal, la première et dernière législature lui laissent les meilleurs souvenirs ; il a en particulier apprécié le travail pour la forêt.

Monsieur Claudio Cairoli regrettera ces deux collègues sortants, il a également apprécié la bonne collaboration lorsqu'ils ont dû fonctionner à quatre. Dans le domaine de la santé, il relève l'existence d'associations qui soulagent les personnes proches aidantes, il insiste sur le fait qu'il ne faut pas avoir peur de demander de l'aide, afin d'éviter l'épuisement.

Madame Valérie Jeanrenaud se réjouit d'accueillir ses nouveaux collègues. Elle promet que la commune continuera à faire des économies, mais également à prévoir des investissements pour le village. Elle remercie ses collègues sortants en remettant un bouquet de fleurs à Madame Muriel Rosselet et une bouteille de vin à Monsieur Pierre Hauser.

9. Divers et propositions individuelles

Le président rappelle qu'il est préférable de lui adresser des questions préalablement, afin de pouvoir mieux y répondre.

Diverses questions sont posées : concernant l'autorisation de circuler dans la forêt, particulièrement pour chercher du matériel pour l'Abbaye ; la décision de combler le poids public ; l'acceptation par le canton du Règlement sur les émoluments administratifs, particulièrement en ce qui concerne la formulation proposée par le conseil lors de sa dernière séance. Madame Valérie répond que le règlement a été accepté.

Le président clôt la séance à 21h20 et remerciant chacun pour sa présence et en exprimant ses meilleurs vœux pour les municipaux sortants. La séance est suivie d'une collation préparée par la Municipalité.

Le président
Patrick Rosselet

La secrétaire
Eliane Hofer